





<b>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b> CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02  <b>Site internet :</b> <a href="https://www.irceline.be">https://www.irceline.be</a>  	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

## Bulletin du mercredi 31 juillet 2024 à 11h00

### Ozone: bulletin d'information :

- Hier mardi 30 juillet : dépassements du seuil d'information européen en 7 points de mesure.
- Aujourd'hui mercredi 31 juillet : concentrations d'ozone relativement élevées dans les zones où le temps restera ensoleillé dans l'après-midi. Aucun dépassement du seuil d'information n'est prévu
- A partir de demain 01 Août et les jours suivants : concentrations d'ozone en diminution. Amélioration de la qualité de l'air

### PRÉVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

#### *Hier mardi 30 juillet*

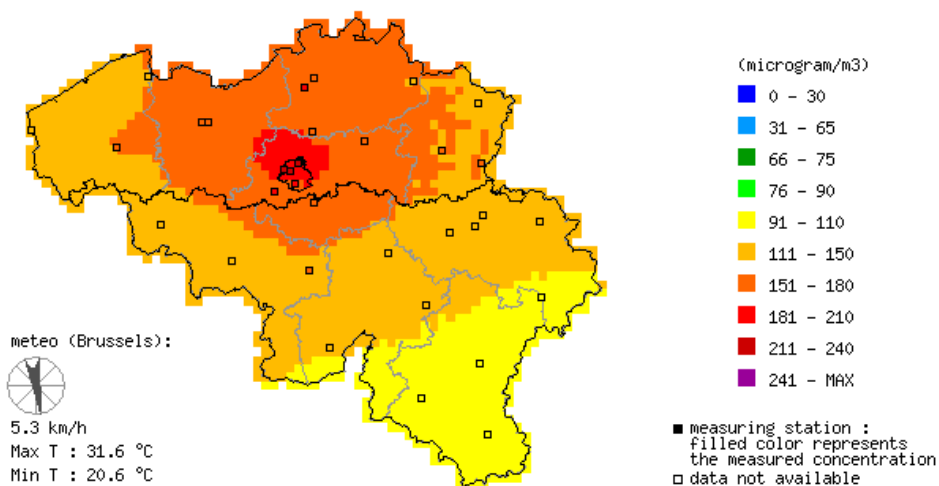
Hier mardi 30 juillet 2024, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> a été dépassé en deux points de mesure en Flandre et cinq à Bruxelles. 180 µg/m<sup>3</sup> est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

Les dépassements du seuil européen d'information ont été mesurés aux stations suivantes :

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m <sup>3</sup> )	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m <sup>3</sup> )
41B011	Berchem-Sainte-Agathe	19h00 - 20h00	219 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	147 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
41MEU1	Neder-Over-Heembeek	19h00 - 20h00	224 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	158 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
41N043	Avant-port (Haren)	19h00 - 20h00	212 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	148 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
41R001	Molenbeek-Saint-Jean	19h00 - 20h00	212 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	153 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
41R012	Uccle	20h00 - 21h00	204 µg/m <sup>3</sup> à 21h00	163 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
42N040	Sint-Pieters-Leeuw	20h00 - 21h00	184 µg/m <sup>3</sup> à 21h00	147 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
42R801	Borgerhout	15h00 - 16h00	191 µg/m <sup>3</sup> à 16h00	165 µg/m <sup>3</sup> à 22h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 191 µg/m<sup>3</sup> à Borgerhout, à Bruxelles 224 µg/m<sup>3</sup> à Neder-Over-Heembeek et en Wallonie 175 µg/m<sup>3</sup> à Rixensart.

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Tuesday 30/07/2024

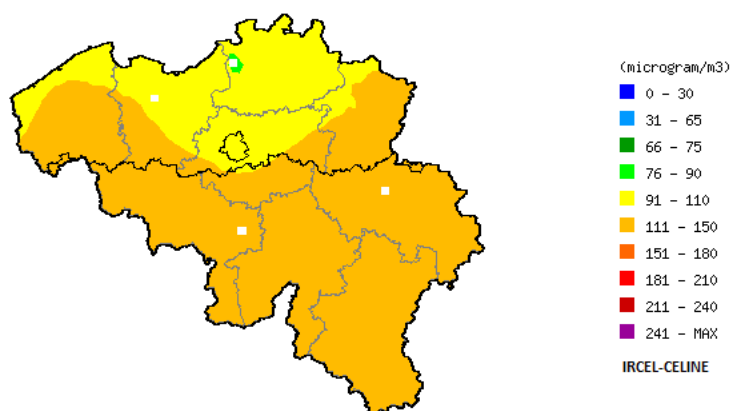


Concentrations horaires maximales pour le mardi 30 juillet 2024

## PRÉVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui mercredi 31 juillet :

Aujourd'hui mercredi, le temps sera un peu moins chaud que hier avec des éclaircies et des nuages cumuliformes. Les températures maximales atteindront environ 29°C dans le centre du pays. En cours de journée, le temps deviendra également orageux. Quelques averses pourront éclater de manière localisée. Les concentrations d'ozone pourront encore être relativement élevées là où le temps restera majoritairement ensoleillé l'après-midi. Aucun dépassement du seuil européen n'est toutefois attendu.



Concentrations horaires maximales prévues pour aujourd'hui mercredi 31 juillet 2024

- **Concentrations moyennes horaires maximales attendues : entre 90 et 150 µg/m<sup>3</sup>**
- **Seuil d'information européen de 180 µg/m<sup>3</sup> : aucun dépassement du seuil n'est attendu.**

A partir de demain jeudi 01 Août:

À partir de jeudi, le temps sera nettement moins chaud. Les concentrations d'ozone se rapprocheront des valeurs normales pour cette période de l'année.

*Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus faibles que prévu.*

## DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <https://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez-vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

**A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.**

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

## SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m<sup>3</sup> plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m<sup>3</sup>) et d'alerte (240 microgrammes/m<sup>3</sup>) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m<sup>3</sup> peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

<b>Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures</b>	<b>Diminution estimée des fonctions respiratoires <sup>1(**)</sup></b>
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

## RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

**Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :**

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

### **En Région flamande :**

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
- Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <https://www.vmm.be>
- Concentrations d'ozone actuelles en Flandre: <https://www.vmm.be/lucht/ozon>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
- Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <https://www.zorg-en-gezondheid.be>

### **En Région bruxelloise : *Bruxelles Environnement***

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures, sur [www.qualitedelair.brussels](http://www.qualitedelair.brussels)
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02/775.75.75

### **En Région wallonne :**

- Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet : <https://www.awac.be>

## CONTACTS/ PRESSE

### **En Région flamande :**

- VMM : perscontact: [pers@vmm.be](mailto:pers@vmm.be) , 053 72 62 22. <https://www.vmm.be>
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: monsieur Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

### **En Région bruxelloise :**

- Bruxelles Environnement : Pascale Hourman (porte-parole),  
[phourman@environnement.brussels](mailto:phourman@environnement.brussels) GSM : 0490/52 37 89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Simon Vandamme (attaché de presse),  
[svandamme@gov.brussels](mailto:svandamme@gov.brussels), GSM : 0479/66.03.23

***En Région wallonne :***

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Brieuc Quevy (Chef de cabinet adjoint) :  
[brieuc.quevy@gov.wallonie.be](mailto:brieuc.quevy@gov.wallonie.be)

***CELINE :***

- FR :
  - Mr Philippe Maetz – GSM : 0473/843515
  - Mr Christophe Degrave - GSM : 0490/52.23.64
- NL :
  - Frans Fierens - GSM : 0494/62.91.40
  - Charlotte Vanpoucke – GSM : 0486/20.02.20